

---

Lettre du citoyen Jourdeuil, adjoint au ministre de la Guerre, qui annonce à la Convention l'arrivée de deux compagnies de granadiers-gendarmes, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du citoyen Jourdeuil, adjoint au ministre de la Guerre, qui annonce à la Convention l'arrivée de deux compagnies de granadiers-gendarmes, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 367-368;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36208\\_t2\\_0367\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36208_t2_0367_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

DANTON. Le bulletin de la Convention n'est point du tout destiné à porter des vers dans la république, mais de bonnes lois rédigées en bonne prose. Un décret, d'ailleurs, ordonne l'examen préliminaire du comité d'instruction publique pour tout ce qui peut concerner les arts et l'éducation. Je demande donc le renvoi au comité.

DUBOUCHET. Rien n'est plus propre que des hymnes et des chansons patriotiques à électriser les âmes républicaines. J'ai été témoin de l'effet prodigieux qu'elles produisent, lors de la mission dans les départements. Nous terminions toujours les séances des corps constitués et des Sociétés populaires en chantant des hymnes, et l'enthousiasme des membres et des spectateurs en était la suite immanquable. J'appuie l'insertion de l'hymne au bulletin (1).

ROMME et BOURDON (de l'Oise) veulent au contraire que le bulletin ne contienne que des lois (2).

DANTON. Il ne faut pas invoquer des principes que nous reconnaissons tous pour en tirer des conséquences fausses. Sans doute les hymnes patriotiques sont propres à enflammer, à électriser l'énergie républicaine; mais qui de vous est en état de prononcer sur la chanson qu'on a chantée à la barre? En avez-vous bien entendu et le sens et les mots? pouvez-vous m'en instruire? car moi je n'ai pu en juger. Pourquoi donc empêcher la Convention de se mettre en mesure de prononcer avec connaissance de cause? Le vrai moyen est le renvoi au comité d'instruction publique. Qui plus que moi sent la nécessité d'encourager les arts et les jeunes talents? Nous n'avons point fondé une république de Visigoths; après l'avoir solidement construite, il faudra bien s'occuper de la décorer; mais, dans les petites choses comme dans les grandes, la Convention ne doit jamais prendre de détermination indiscrete et inconsiderée. J'insiste pour le renvoi (3).

La proposition de LALOY, ainsi amendée est décrétée (4).

La Convention décrète que les noms des jeunes citoyens qui viennent de se présenter à sa barre seront inscrits dans le bulletin. Deux membres assisteront à la fête. La chanson qui a été chantée est renvoyée au comité d'instruction publique (5).

## 52

CLAUZEL lit la lettre suivante :

[Landau, 21 niv. II]

« Représentans du peuple, nous avons reçu votre décret du 12 courant, portant que nous avons bien mérité de la patrie. Il serait superflu de vous parler de notre joie; nos sentiments, qui sont l'effet des principes de notre liberté, si

naturelle à l'homme, n'en ont été que flattés; ils n'ont pu s'agrandir, parceque nous n'avons fait que notre devoir, et que d'ailleurs nous répéterons et nous démontrerons toujours, en face de nos ennemis, que nous ne connaissons que la liberté, l'égalité ou la mort.

Notre situation, il est vrai, a été pénible; nous avons souffert beaucoup, mais la résolution de conserver à la république un boulevard qui fait partie de sa force, la confiance dans le courage de nos frères d'armes, la conviction que vous prendriez des mesures à ne pas nous laisser dans l'abandon, nous ont déterminés à des sacrifices qui n'ont pu être soutenus que par l'amour inaltérable que nous aurons sans cesse pour l'intérêt de la patrie. Votre décret n'est donc pas un encouragement, car nous n'en avons pas besoin; mais il émane de votre sagesse, qui a su nous rendre la justice à laquelle nous avions et serons toujours jaloux d'avoir des droits.

Vous demandez à connaître le nom du citoyen qui, pendant le bombardement, a vu brûler sa maison sans abandonner son poste; ce citoyen, recommandable à tous égards par son caractère vraiment républicain et par son exactitude à remplir ses fonctions, se nomme Georges-Jacques Klée, garde-clocher à Landau. Son courage n'a pas été ébranlé lorsqu'il a vu sa maison, qui faisait toute sa fortune, se réduire en cendres: il a persévéré, et n'a pas même montré les apparences des regrets que l'intérêt ne fait que déguiser rarement, et que les préjugés ne rendent que plus éclatants. Quant au canonnier dont vous citez un trait d'une valeur si louable, nous ne le connaissons pas. Son action n'a pas eu lieu près de Landau, ou du moins n'est pas parvenue jusqu'à nous. Les représentants du peuple ou généraux d'armée ne manqueront pas sans doute de vous le faire connaître.

*Les maire et officiers municipaux, et membres du conseil-général de la commune de Landau.* » (1).

Insertion au bulletin (2) et renvoi au comité de salut public (3).

## 53

Le ministre de la guerre informe la Convention par une missive, que les deux compagnies des grenadiers de la Convention seront ici sous deux jours pour y reprendre leur service (4).

[5<sup>e</sup> division, *Mouvement. Jourdeuil, adjoint au M. de la guerre, au présid. de la Conv., 26 niv. II*] (5)

« Citoyen Président, le Ministre de la Guerre me charge de te prier d'annoncer à la Conven-

(1) *Mon.*, XIX, 219; *Débats*, n<sup>o</sup> 483, p. 370; *M. U.*, XXXV, 30; *F. S. P.*, n<sup>o</sup> 197; *C. univ.*, 27 niv., p. 3. Mention dans *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1079; *J. Mont.*, p. 510; *Ann. patr.*, p. 1706; *C. Eg.*, p. 126; *C. univ.*, 27 niv.; *Butave*, p. 1351; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 480; *J. Perlet*, p. 370; *Abrév. univ.*, p. 1524; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 516; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 472.

(2) F<sup>17</sup> 1008<sup>b</sup>, pl. 2, p. 1691. B<sup>17</sup>, 26 niv.

(3) *J. Perlet*, p. 370.

(4) *M. U.*, XXXV, 432; *Mon.*, XIX, 220; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1080.

(5) *C.* 287, pl. 862, p. 13.

(1) *Mon.*, XIX, 217.

(2) *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1079.

(3) *Mon.*, XIX, 217.

(4) *J. Perlet*, p. 370.

(5) *Débats*, n<sup>o</sup> 483, p. 370. Mention dans *Ann. patr.*, p. 1705; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 479; *Abrév. univ.*, p. 1528. B<sup>17</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>).

tion que les deux Compagnies de grenadiers gen'armes servant dans les départements de l'Ouest et qu'un décret honorable a rappelé auprès de la Convention pour y reprendre leur service, arriveront à Paris le 1<sup>er</sup> pluviôse. Salut et fraternité. »

JOURDEUIL.

54

LÉONARD BOURDON. La Convention a renvoyé à son comité des secours la proposition que je lui fis de décréter que tous les effets d'une valeur de 50 liv., mis au Mont-de-Piété par les citoyens indigents, leur seraient rendus sans aucun remboursement. Je demande que la Convention fasse faire ce rapport sous trois jours.

Cette proposition est décrétée (1).

55

Le représentant du peuple Guimberteau écrit de Tours le 20 nivôse, que l'administration renouvelée de district vient de procéder à la vente des biens d'émigrés: l'un de ces biens, estimé 17.999 liv., a été vendu 67 mille livres (2).

[Tours, 29 niv II] (3)

« Citoyen Président,

Je m'empresse de transmettre à la Convention nationale les premiers travaux du district d'Amboise relativement à l'aliénation des biens des émigrés.

La 1<sup>re</sup> adjudication de ces biens qui s'est faite le 15 de ce mois est de l'augure le plus heureux. Ces biens estimés 17 498 l. ont été vendus 67 060 l. au milieu des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention, des chants de l'hymne des Marseillais et des expressions de la plus douce fraternité.

L'administration de ce district met dans l'exécution des lois relatives aux émigrés la plus grande célérité. Elle m'annonce que le grand intérêt de la Patrie sera toujours le mobile de ses travaux et l'objet présent de sa sollicitude.

Je joins ici une croix du ci-devant ordre aristocratique dit de St Louis, déposée au district d'Amboise par la citoyenne Descamps Breviande, fille de Descamps, officier ci-devant de fortune, qui en est mort décoré avant la Révolution (4). Salut et Fraternité. »

GUIMBERTEAU.

Insertion au bulletin (5).

(1) *Mon.*, XIX, 220; *F. S. P.*, n° 197; *J. Fr.*, n° 479; *J. Perlet*, p. 372; *Audit nat.*, n° 480.

(2) *M. U.*, XIX, 428. *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *Ann. patr.*, p. 1705; *J. Fr.*, n° 479; *Audit. nat.*, n° 480.

(3) *C.* 287, pl. 862, p. 14. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 144.

(4) Don mentionné le 25 niv. Voir ci-dessus, à la séance, n° 58e.

(5) *B<sup>is</sup>*, 26 niv. (suppl<sup>l</sup>).

56

L'agent national du district de Péronne mande que l'esprit révolutionnaire y marche d'un pas rapide (1).

[Péronne, 23 niv. II; au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen,

C'est avec la plus vive satisfaction que nous l'annonçons que l'esprit révolutionnaire a fait ici les progrès les plus rapides. En voici les preuves.

Un bien d'émigré estimé 6000 l. vient d'être vendu 72 000 l.

Jamais un particulier n'eut vendu aussi cher. Nous te prions de faire part de ce fait à la Convention. Salut et fraternité. »

Flor. MOCT, ARRACHART (*substitut de l'agent nat.*),  
D'HILL. MAROTTE.

(*Applaudissemens.*)

Insertion au bulletin (3).

57

Les administrateurs de Mont Ferme (4) mandent qu'un bien d'émigré estimé 26.000 livres a été adjugé 70.500 livres.

(*Applaudissemens*) (5).

[Le procureur-syndic du distr. au présid. de la Conv. s.d.] (6)

« L'administrateur provisoire des domaines nationaux vient de m'apprendre qu'il n'avait reçu de cette administration aucune note sommaire des adjudications d'immeubles des émigrés de ce district: cependant il s'en est fait une en ce district le neuf frimaire, et le dix je lui ai adressé l'état qui le certifiait: depuis je lui ai envoyé des notes négatives.

Comme ce retard, dû sûrement à la poste, lui a empêché de mettre sous les yeux de la Convention cet état intéressant, je me hâte de l'en prévenir pour que tu le communique à tous tes collègues.

Cette vente a produit 70 500 l. et l'estimation n'était que de 26 000 l. Tu vois la confiance que les citoyens de ce district ont dans vos travaux, dans votre union, dans votre ardent amour pour la conservation de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Une nouvelle vente est indiquée pour le treize de ce mois: ces adjudications se succéderaient avec plus de vivacité, si ce district n'était pas dépourvu d'une presse. Salut, fraternité et Vive la Montagne. »

PRUNAR.

Insertion au bulletin (7).

(1) *M. U.*, XXXV, 428; *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *Ann. patr.*, p. 1705; *J. Fr.*, n° 479; *Audit. nat.*, n° 480; *J. Paris*, p. 1539.

(2) *C.* 288, pl. 887, p. 23.

(3) *B<sup>is</sup>*, 26 niv. (suppl<sup>l</sup>).

(4) Saint-Rambert.

(5) *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *J. Fr.*, n° 479.

(6) *C.* 288, pl. 887, p. 18.

(7) *B<sup>is</sup>*, 26 niv. (suppl<sup>l</sup>).